



COMITÉ D'ACTION FEMMES ET SÉCURITÉ URBAINE

C.P. 8, Succursale B, Montréal (Québec) H3B 3J5 Tél. (514) 396-3521

*courriel : CAFSU@qc.aira.com*

Montréal, 2 juillet 2003

Secrétaire général  
Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe  
Bureau 1414  
Montréal (Québec) H3A 1X6  
[ocpm@ville.montreal.qc.ca](mailto:ocpm@ville.montreal.qc.ca)

Vous trouverez ci-joint l'avis du CAFSU- Comité d'action femmes et sécurité urbaine concernant la sécurité et le sentiment de sécurité dans le projet : Centre de tennis du parc Jarry.

Marie-Claude Lemire  
Coordonnatrice du CAFSU

---

**AVIS DU CAFSU  
SUR LA SÉCURITÉ ET LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ  
POUR LE PROJET DU CENTRE DE TENNIS DU PARC JARRY  
Juin 2003**

**Objectif de l'avis**

Donner un avis sur le projet de Centre de tennis du parc Jarry concernant la sécurité des personnes et le sentiment de sécurité sur le site.

**Le Comité d'action femmes et sécurité urbaine**

Le CAFSU- COMITE D'ACTION FEMMES ET SECURITÉ URBAINE a vu le jour en 1992, à la suite de la première conférence montréalaise sur les femmes et la sécurité urbaine "J'accuse la peur". Le CAFSU a circonscrit son mandat à la sécurité des femmes dans les espaces publics du territoire de l'île de Montréal. Il est composé de représentantes et représentants d'institutions publiques montréalaises (STM, Ville de Montréal), de groupes de femmes et de groupes communautaires œuvrant dans le domaine de la prévention de la violence faite aux femmes.

**Les objectifs du CAFSU**

- Reconnaître le sentiment d'insécurité des femmes comme indicateur privilégié d'évaluation et d'analyse dans la réalisation d'un projet
- Renforcer le sentiment de sécurité des femmes
- Réduire les occasions d'agression
- Promouvoir les principes d'aménagement sécuritaire
- Développer le partenariat entre les organismes communautaires et les institutions publiques et privées
- Mobiliser la communauté au niveau des quartiers et des municipalités

---

## Quelques réalisations du CAFSU

- Programme de «Formation sur l'aménagement sécuritaire des lieux urbains», 2003
- Séminaire international sur la sécurité des femmes, mai 2002
- Formation intersectorielle sur la sécurité des femmes « De la dépendance à l'autonomie », 2001
- Répertoire des activités montréalaises – AGIR ENSEMBLE pour la sécurité des femmes, juin 2001
- Production d'un dépliant intitulée « Les cours d'autodéfense pour femmes, comment s'y retrouver ! », 2001
- Inventaire et évaluation des cours d'autodéfense pour femmes offerts sur l'Ile de Montréal, 2001
- Réalisation d'une recherche sur « La sécurité et le sentiment d'insécurité des travailleuses à domicile d'un CLSC montréalais », 1998
- Mise en place avec la STM du service de descente “Entre deux arrêts” qui permet aux femmes, après 21h, de descendre de l'autobus entre deux arrêts réguliers et se rapprocher ainsi le près possible de leur destination, 1997
- Organisation du prix Sécurité des femmes du CAFSU « J'aime Montréal, bien sûre! », 1996
- Organisation du forum « Agir pour une ville sans peur », 1993
- Campagne de sensibilisation « Et si deux millions d'hommes et de femmes décidaient de s'allier pour la sécurité des femmes en ville ? », 1992

Le CAFSU est un intervenant important pour les questions de sécurité urbaine et de prévention du crime et de la violence dans les lieux publics. Son expertise permet d'apporter un éclairage innovateur sur les questions de sécurité et sur le sentiment d'insécurité au Centre de tennis du parc Jarry.

## Pour rejoindre le CAFSU

Comité d'action femmes et sécurité urbaine  
C.P 8, succursale B  
Montréal Québec H3B 3J5  
(514) 396-3521  
[ [cafsu@qc.aira.com](mailto:cafsu@qc.aira.com) ]

---

## **La sécurité, le sentiment d'insécurité et l'aménagement sécuritaire**

La réflexion sur la sécurité et le sentiment d'insécurité doit se détacher des statistiques officielles sur la criminalité. En effet, il est amplement démontré que les statistiques officielles sur la criminalité donnent un portrait partiel de la réalité de l'insécurité urbaine. Ceci s'explique principalement par la constitution des statistiques, de la définition des crimes et du taux de rapport des actes criminels. Donc, bien que pouvant illustrer une certaine tendance, les statistiques criminelles ne doivent pas être le seul argument déterminant dans la mesure de la sécurité des personnes. On utilise plutôt le sentiment d'insécurité de la population avec des données différenciées selon le genre comme unité de mesure afin d'obtenir un portrait plus complet. Le sentiment d'insécurité est reconnu comme ayant des impacts négatifs majeurs, presque aussi important que les actes criminels comme tels. Le sentiment d'insécurité est un concept qui offre des pistes d'explication quant à la fréquentation d'un site et de la qualité de vie que l'on peut y retrouver.

L'aménagement sécuritaire des lieux publics est une façon reconnue d'intervenir sur le milieu bâti afin de réduire les occasions d'agression et augmenter le sentiment de sécurité. Quelques courants de design existent à ce sujet, principalement dans le monde anglo-saxon. Toutefois, l'approche proposée ici est basée sur le travail-terrain, dans une optique participative et vise l'accessibilité et l'inclusion. Les marches exploratoires, les guides d'aménagement et le cheminement stratégique d'intégration des principes aux projets municipaux sont les principaux moyens développés jusqu'ici à Montréal pour appliquer l'approche. Les principes d'aménagement sécuritaire contribuent à bâtir des collectivités durables.

Le parc Jarry et le Centre de tennis sont des équipements sportifs et récréotouristiques majeurs qui vont attirer une large clientèle de femmes et d'hommes de tout âge et de toute provenance. Il est donc important de considérer la dimension de la sécurité et du sentiment de sécurité dans la planification fonctionnelle et esthétique du site.

---

## **Le centre de tennis du parc Jarry**

Le présent avis ne discute pas des objectifs du projet de réaménagement du Centre de tennis du parc Jarry. Toutefois, le CAFSU est préoccupé par certains aménagements proposés dans le projet et leurs impacts sur la sécurité des personnes, particulièrement sur celle des femmes et des filles.

## **La méthodologie**

L'analyse de la question de la sécurité sur le site du Centre de tennis est basée sur le document public « Centre de tennis du parc Jarry, projet modifié juin 2003 ». Il s'agit d'une analyse basée sur les plans et les photos traitées et disponibles dans ce document.

## **La grille d'analyse : les 6 principes d'aménagement sécuritaire**

Le CAFSU utilise les 6 principes d'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes comme grille d'analyse des projets d'architecture et d'urbanisme. Ces principes, développés au Canada et de plus en plus utilisés à l'échelle internationale, vise à créer des espaces publics où les occasions d'agression sont réduites pour toute la population. Ces 6 principes sont expliqués et illustrés dans le guide d'aménagement *Pour un environnement urbain sécuritaire* de la Ville de Montréal (2002).

---

Ces principes simples sont :

1. La **signalisation** qui permet de **Savoir où l'on est et où l'on va**
2. La **visibilité** (éclairage, champ de vision, cachettes et espaces à déplacement prévisible) qui permet de **Voir et être vue**
3. L'**affluence** qui permet **d'Entendre et d'être entendue** tout en favorisant un certain contrôle social informel
4. La **surveillance formelle et l'accès à l'aide** qui permet de **Pouvoir s'échapper et obtenir du secours**
5. **L'aménagement et l'entretien** qui permet de **Vivre dans un milieu propre et accueillant**
6. La **participation de la communauté** qui permet **d'Agir ensemble.**



---

## L'intégration des principes d'aménagement sécuritaire au CTPJ

Le projet de Centre de tennis du parc Jarry comporte 2 problèmes principaux au niveau de la sécurité des personnes. **Ce sont les espaces de déplacements piétonniers et la végétation.**

Regardons plus en détail la configuration du site à la lumière des principes d'aménagement sécuritaire.

La majorité du réseau piétonnier du CTPJ présente des lacunes au niveau de la **visibilité** et favorise les **espaces-pièges**. Sur les planches 4 et 6 du document produit par Tennis Canada (juin 2003), on constate que plusieurs portions du réseau de cheminement piétonnier sont placées entre 2 cloisons, de distance rapprochée (clôture des terrains de tennis, en partie opaque en raison des rideaux; les murs quasi aveugles des grands bâtiments). Ce type de configuration de sentiers crée des **chemins à déplacement prévisible**.

Ces chemins à déplacement prévisible n'ont que deux issues aux extrémités et ne comportent pas de sortie alternative. Ils permettent de prédire la direction et le temps que prendra une personne qui circule sur ce type de voie tout en jouant un rôle de tenaille qui limite les possibilités de fuite et d'évitement. À l'illustration 1, les emplacements A (à côté de la piscine), B (près des 3 terrains de tennis), C (à côté du terrain de soccer) et D sont les endroits à déplacement prévisible les plus problématiques. Il y a, dans ces endroits, une visibilité limitée, des cachettes, peu de possibilité de fuite rapide, un achalandage inconstant et peu de surveillance informelle et formelle, ce qui atténue considérablement l'accès à de l'aide.

Dans le secteur C, il y a des recoins près du sentier piétonnier longeant les terrains de tennis et de soccer. Le **champ de vision** est à augmenter et les **cachettes** de buisson à élaguer.

Dans le secteur D, en vue du tournoi, une série de clôtures entourera la voie piétonne et rétrécira considérablement la largeur ce chemin principal de déplacement. Ce chemin à déplacement prévisible verra son potentiel de risque augmenté, de la mi-juillet à la fin août, à cause de la pose de clôtures sur plusieurs mètres de longueur, ce qui accentuera l'impression de **couloir-piège**. Le fait que les clôtures soient perméables visuellement atténue très peu cette lacune.

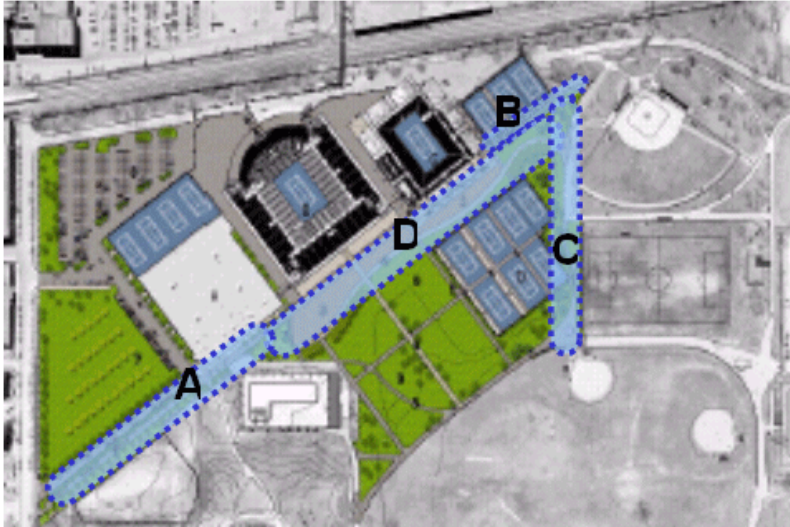


Illustration 1

Fond de carte provenant du document de Tennis Canada (Projet de CTPJ, juin 2003, planche 4)

Ajout de marquage de cheminement par le CAFSU pour illustrer les sentiers piétonniers à risque pour la sécurité

De façon générale, les sentiers piétonniers doivent avoir un **éclairage** suffisant pour que l'on puisse voir le visage de quelqu'un à 15 mètres. De plus, il doit être **protégé contre le vandalisme**.

La voie de circulation bordant la voie ferrée traverse le site nord-sud, ce qui améliore la possibilité de **patrouilles** dans ce secteur fortement dépourvu de **surveillance naturelle**. De plus, cet ajout améliore l'espace de déplacement pour les piétons qui viennent du quartier adjacent (Parc-Extension).

Les illustrations des planches 6 et 11 du document de Tennis Canada permettent de faire certaines constatations concernant les plantations de végétaux. La lisière d'arbres bordant le chemin qui relie l'édifice des terrains intérieurs et la rue Faillon en passant près du parc à chiens pourrait nuire à la visibilité en diminuant le **champ de vision** et en constituant un **écran-cache**.

Les chemins de déplacement piétonnier menant à la piscine pourront aussi présenter ce problème si le choix des arbres et leur distance ne sont pas planifiés en intégrant les critères de design sécuritaire. D'ailleurs ce commentaire est pertinent pour les espaces en coin bordant le sentier qui contourne les terrains de tennis extérieurs et le terrain de soccer.

Quelques commentaires sont à ajouter pour les planches représentant les coupes B et C du document sur le CTPJ. Le choix de larges conifères est questionnable car ils sont réputés pour former des écrans de végétation qui favorisent les cachettes. Le couloir entre deux séries d'arbres tel qu'illustré à la coupe C'est



---

déconseillé si l'on veut prévenir la criminalité et les incivilités. À la coupe B, la piste cyclable il serait préférable d'augmenter la distance entre la voie de circulation et les plantations (plusieurs mètres). Ces dernières ne devraient pas former des buissons.

Toutefois, les plantations le long des édifices semblent adéquates de même que la préservation des arbres matures.

Il serait avantageux que l'ensemble du site soit balisé par une **signalisation** claire, complète et bien disposée. On devrait donner à plusieurs endroits des indications sur l'emplacement des téléphones, des locaux des surveillants et des premiers soins et d'autres indications sur les activités du site.

Le stationnement et les sentiers piétonniers sur l'ensemble du site devraient être bien **éclairés** compte tenu en raison de **l'absence de surveillance naturelle** venant des bâtiments et de **l'achalandage inconstant**.

Des **téléphones** devraient être installés près du stationnement de même qu'à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. L'emplacement doit être visible, éclairé et près d'un achalandage potentiel. Une signalisation est recommandée.

Le site devrait être **patrouillé** régulièrement, particulièrement les sentiers piétonniers, le stationnement et la voie de circulation en arrière des bâtiments, près de la voie ferrée.

Une attention devrait être portée sur les espaces entre les bâtiments afin d'en limiter l'**accès**. Une clôture est une solution appropriée de même que la pose de **caméras de surveillance** reliées à une centrale qui dispose de protocoles précis d'intervention.

Une avenue de solution pour pallier à ces problèmes serait de transférer les terrains de tennis extérieurs dans la partie occupée présentement par un vaste stationnement (au sud du bâtiment de tennis intérieurs). Si cette solution est retenue, il faudrait s'assurer de respecter les principes d'aménagement sécuritaire, particulièrement la visibilité, l'accès à l'aide et la surveillance formelle.

---

Il serait souhaitable d'intégrer aux plans finaux, ces analyses et recommandations afin d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité au CTPJ. On augmenterait par le fait même la fréquentation et l'accessibilité aux installations. Le CAFSU espère que ces commentaires pourront inspirer les responsables du CTPJ afin de bonifier ce projet d'envergure internationale.

Paquin, S. (2002), *Pour un environnement urbain sécuritaire*, Montréal : Ville de Montréal (programme femmes et ville).

Paquin, S. (1996), *Le sentiment d'insécurité en milieu urbain : quelques approches théoriques*, Montréal : Ville de Montréal (programme Femmes et ville).

Wekerle G. et Whitzman C. (1995), *Safe Cities, guidelines for planning, design, and management*, New York : Van Nostrand Reinhold.